

L'ÉCOLE  
**EDUCANET2, QUEL AVENIR ?**  
La position de la SPV sur  
le remplacement d'educanet2

L'ASSOCIATION  
**CRÉATION DE L'AAVI**  
Depuis le mardi 12 novembre,  
la SPV a une nouvelle  
association professionnelle

L'ÉCOLE  
**PAREO, LA SUITE**  
Suite à la réponse du  
Département, la SPV a écrit  
une nouvelle fois

JAB - CH-1006 Lausanne

# MAJUSCULES

LE JOURNAL DE LA SPV

N°122 - DÉCEMBRE 2019

ÉDITO

## Le paradoxe de l'écran

Le mercredi 27 novembre dernier, *Le Temps* titrait: «le numérique à l'école prend l'eau». Le quotidien faisait référence au refus d'une commission du Grand Conseil genevois relatif à deux projets de loi visant à introduire des tablettes et le Wi-Fi à l'école. 22 millions sont prévus pour ces équipements. Le Grand Conseil genevois doit encore se positionner. Toute proportion gardée, des parallèles sur ce dossier peuvent être faits entre Genève et Vaud.

Le premier est que «des politiciens de gauche comme de droite relèvent ce paradoxe: alors que les parents consacrent une énergie folle à éloigner leurs enfants des écrans, l'école veut leur en fournir». Ce contresens est également partagé par une bonne partie des enseignants vaudois. Et qu'en pensent les parents?

Le deuxième point commun est la non-coopération entre Département et associations professionnelles sur ce dossier numérique. En effet, la SPV n'a pas été consultée alors qu'elle demande depuis des mois de connaître la vision et la stratégie du Département sur cet objet. C'est en cherchant dans les centaines de pages des exposés des motifs et projets de décrets que la SPV a trouvé un début de texte stratégique relatif à l'éducation numérique à l'école obligatoire. On y apprend également que le montant total tutoie les 35 millions pour ces quatre prochaines années (2020 à 2023). Le Grand Conseil vaudois se prononcera en décembre sur ces projets.

L'éducation numérique à l'école est un réel défi qui ne pourra pas être relevé sans consultation et sans collaboration avec les acteurs de l'école.

Gregory Durand, président

LE JOURNAL

## LE MAJUSCULES, UNE REVUE LUE ET APPRÉCIÉE!

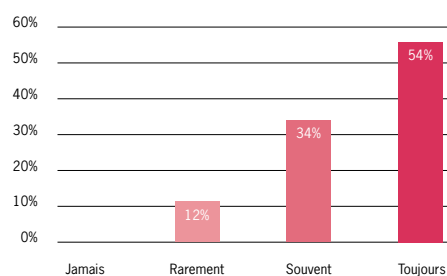


En octobre dernier, un sondage a été proposé aux membres de la SPV pour qu'ils puissent s'exprimer sur la nouvelle revue pédagogique et syndicale de la Société pédagogique vaudoise. Quelques retours.

Depuis deux ans, la SPV propose une nouvelle formule de sa revue. En 2018, le Comité cantonal avait décidé de fournir aux membres un journal avec des articles qui touchent à plusieurs thématiques, notamment du syndical et du pédagogique. Parallèlement, les associations professionnelles ont toutes fourni un article pour se présenter et/ou présenter leurs projets en cours.

Demander aux membres leur point de vue sur le journal répond à la volonté du Comité cantonal d'entendre sa base. Grâce à ces retours, la SPV pourra offrir un journal au plus proche des attentes des membres. Un bilan dans deux ans est déjà prévu afin d'adapter si nécessaire quelques éléments. D'ici là, le président reçoit toujours avec intérêt les commentaires sur le *Majuscules* (gregory.durand@spv-vd.ch).

## VOUS LISEZ LE MAJUSCULES...



De manière générale, le *Majuscules* est lu. C'est une bonne nouvelle.

Pratique,  
facile à lire et à  
emmener partout.  
Il est de bonne  
« longueur » pour  
se faire une mise  
à jour de l'école,  
de la SPV...

*Une lectrice du Majuscules*

La première étape de cette aventure n'aurait pas pu se faire sans le soutien du comité cantonal et du comité rédactionnel (notamment Céline Bilardo, Antoinette Fallet Girardet, Christine Hurlimann, Nadjette Laguecir, Mélanie Leresche). Qu'ils en soient ici remerciés.

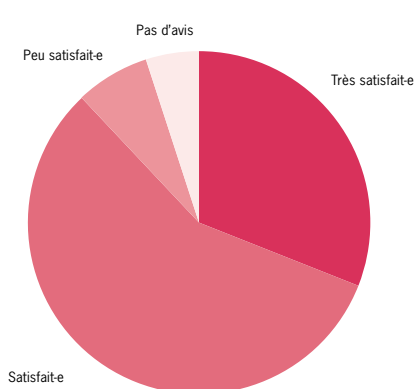
En ce qui concerne le sondage, les graphiques ci-contre présentent quelques résultats.

Par ailleurs, le nombre de parutions par année (7) est apprécié. Le numéro spécial a été jugé satisfaisant ou sans avis. Une réflexion aura donc lieu sur cet objet.

En conclusion, le *Majuscules* est lu et est bien apprécié ! Il doit certes faire l'objet de quelques améliorations, mais l'objectif de transmettre aux membres une nouvelle revue pédagogique et syndicale est largement atteint.

Gregory Durand

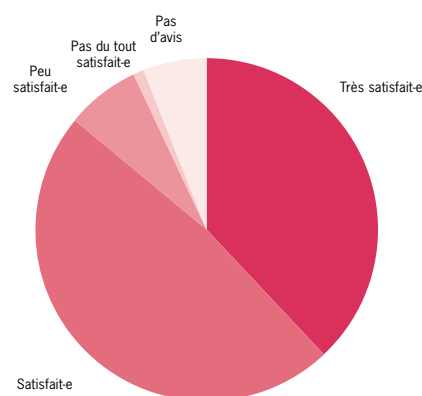
## GLOBALEMENT, VOUS ÊTES ... DU NOUVEAU MAJUSCULES



Très satisfait-e	31%
Satisfait-e	57%
Peu satisfait-e	7%
Pas du tout satisfait-e	0%
Pas d'avis	5%

Plus de 85% des lecteurs sont satisfaits du journal. Objectif atteint !

## VOUS ÊTES ... DE LA MISE EN PAGE DU MAJUSCULES



Très satisfait-e	38%
Satisfait-e	48%
Peu satisfait-e	7%
Pas du tout satisfait-e	1%
Pas d'avis	6%

Près de 90% sont satisfaits de la mise en page.

## DANS LE MAJUSCULES, VOUS LISEZ...

	Jamais	Rarement	Souvent	Toujours
L'édito du président	4%	10%	36%	50%
Les interviews	3%	22%	51%	24%
Les articles sur l'école	0%	5%	45%	50%
Les articles sur la SPV	3%	11%	38%	48%
L'agenda	10%	21%	25%	44%
La minute syndicale	7%	19%	36%	38%

L'édito et les articles relatifs à la SPV et l'école sont bien lus, contrairement aux interviews, ceci étant à mettre en lien avec le jugement sur le contenu.

## COMMENT JUGEZ-VOUS LE CONTENU ?

	Pas intéressant	Assez intéressant	Intéressant	Très intéressant	Ça ne me concerne pas
L'édito du président	3%	14%	49%	31%	3%
Les interviews	4%	23%	47%	23%	3%
Les articles sur l'école	0%	5%	42%	53%	0%
Les articles sur la SPV	3%	11%	41%	44%	1%
L'agenda	7%	18%	50%	22%	3%
La minute syndicale	4%	17%	43%	33%	3%

La SPV constate que les interviews ont peu de succès. Les articles relatifs à la SPV et à l'école, eux, sont plébiscités.

# LES MEILLEURS MÉMOIRES RÉCOMPENSÉS



Près de 1000 collègues ont reçu leur diplôme le 8 novembre.

**E**n présence de Mme Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, près de 1000 diplômés ont été réunis pour la cérémonie de remise des diplômes de la Haute École pédagogique du canton de Vaud, à la salle Métropole, le 8 novembre.

Lors de cette cérémonie, plusieurs prix ont été remis pour des travaux de diplômes issus de différentes filières.

Gregory Durand, président de la Société pédagogique vaudoise, a remis le prix SPV du meilleur mémoire de Bachelor en enseignement préscolaire et primaire à Mélissa Fraga et Nadège Furrer pour «La pédagogie universelle au service de l'apprentissage de la grammaire dans la production de l'écrit en 5e Harmos».



La SPV a remis trois prix pour des mémoires professionnels.

Le prix du meilleur mémoire de Master en enseignement secondaire I a été attribué à Margaux Leclercq et Chrystelle Mégevand pour «Inégalités de traitement des élèves dans l'enseignement de l'allemand entre voies pré-gymnasiale et générale au secondaire I».

Le meilleur mémoire de Master dans le domaine de la pédagogie spécialisée orientation enseignement spécialisé a été attribué à Saoussan Bendjaballah et Séverine Paquette pour «Carrières d'élèves dans l'enseignement spécialisé vaudois: de l'orientation unilatérale à l'accommodation».

Des interviews des lauréates sont prévues dans les prochains numéros de *Majuscules* en 2020. (hep, gd)

## Rencontre avec les nouveaux diplômés

Devenus des moments de plus en plus suivis par les jeunes collègues, les mercredis 6, 13 et 20 novembre, les deux permanents SPV et Lucie Lobsiger, membre du Comité cantonal SPV, ont eu le plaisir d'accueillir plus d'une trentaine

de nouveaux diplômés (volée 2019) dans les bureaux de la SPV. Ces séminaires ont permis de présenter la SPV et ses mesures d'accompagnement. Ils ont également permis d'échanger sur les problématiques que les jeunes collègues peuvent rencontrer lors de leur première année d'enseignement. En regard de l'importance de réussir l'entrée dans cette magnifique profession et du manque d'accompagnement prévu à cet effet, la SPV continuera de proposer des mesures pour soutenir les jeunes collègues.

GD



# POSITION DE LA SPV SUR LE REMPLACEMENT D'EDUCANET2

La SPV demande que la nouvelle solution informatique de collaboration et communication qui est appelée à remplacer educanet2 soit simple, efficace et qu'elle diminue la charge administrative, notamment en intégrant l'accès aux autres systèmes par un accès unique. De plus, les solutions étudiées doivent tenir compte du besoin de confidentialité et de l'indépendance de l'école obligatoire envers les acteurs du privé.

L'outil de communication et collaboration informatique de l'enseignement obligatoire educanet2 doit être remplacé à la fin de l'année 2020. La DGE0 a présenté en septembre 2019, dans le groupe de travail utilisateurs, différents axes afin de pouvoir offrir un outil de qualité et adapté aux besoins du terrain à ses collaborateurs. Elle a demandé aux représentants des enseignants de lui communiquer leurs besoins. Le présent document répond à cette demande. Il constitue un point de départ qui devra être détaillé, basé sur des propositions d'outils concrets.

En premier lieu, la SPV souhaite que les différentes alternatives soient basées sur les besoins du terrain et évaluées par rapport à ces derniers et qu'elles contribuent à la diminution de la charge administrative du corps enseignant. Ainsi, la SPV souhaite que la nouvelle solution simplifie l'accès aux différents systèmes en place en permettant un accès et une authentification unique. Elle demande que la sécurité et la confidentialité des données ainsi que l'indépendance de l'école obligatoire par rapport à des acteurs privés soient également prises en compte.

Dans ce sens, la SPV appelle à une évaluation critique des risques encourus dans l'implémentation de l'outil et demande que ce risque soit pesé par rapport à d'éventuels avantages au niveau de la qualité de l'outil, de ses coûts (y compris annexes comme l'investissement dans du matériel informatique) et des efforts nécessaires à son implémentation. Par rapport à des solutions préexistantes, la SPV demande qu'au moins une solution faite sur mesure soit évaluée, y compris son impact financier.

Concernant les fonctionnalités, la SPV demande que le futur outil puisse répondre aux besoins suivants:

- Qu'il regroupe l'accès aux autres systèmes informatiques (NEO, PAREO, etc.) en place et qu'il présente des interfaces simples et efficaces avec ces systèmes;
- Qu'il nécessite une authentification unique et simple sans avoir besoin de recourir à du matériel privé de l'enseignant;
- Qu'il soit simple et intuitif dans son utilisation;
- Qu'il ne soit pas intrusif par rapport à la vie privée de ses utilisateurs;
- Qu'il n'augmente pas la charge administrative du corps enseignant;
- Qu'un support technique soit à disposition pour soutenir les collègues dans l'utilisation (et que celui-ci soit également compétent pour les autres plateformes);
- Qu'il permette d'échanger des informations et du contenu (y compris multimédia) entre les acteurs de l'école ainsi qu'avec les parents et les élèves et de garder une trace de cette communication;
- Qu'il permette de stocker les documents de travail;
- Qu'il permette de consulter des documents et informations de l'établissement d'une manière centralisée;
- Qu'il permette de gérer les ressources utilisées par le corps enseignant (salles, ordinateurs, etc.);
- Qu'il permette d'accéder aux documents clés mis à disposition par la DGE0;
- Qu'il permette de consulter l'agenda de l'établissement.

Le Comité cantonal SPV

## BRÈVE

**La BDRP vous souhaite une nouvelle année riche en ressources!**

Ces quatre lettres vous disent quelque chose? La BDRP, c'est la Banque de ressources pédagogiques qu'utilisent déjà plus de 60% des enseignants vaudois pour échanger de précieuses ressources à exploiter avec les élèves. Il s'agit aussi bien de documents (1546 tests, dossiers de travail, séquences d'enseignements, capsules vidéo...) que de sites pédagogiques (1942 sites d'entraînement, banques d'images & vidéos, blogs d'enseignants...).

La BDRP, c'est plus de 100 000 pages visitées par mois (septembre 2019). Selon l'enquête 2018, les ressources de la BDRP représentent un gain de temps important pour 72% des utilisateurs. 90% estiment que les ressources à disposition sont de qualité et correspondent au Plan d'études. Les utilisateurs trouvent la base de données facile d'emploi (88%), rapide (93%) et esthétique (72%).

Merci de votre confiance!

[bdrp.ch](http://bdrp.ch) | [info@bdrp.ch](mailto:info@bdrp.ch)



# UN BON PLAN À PARTAGER!

**Lalilo, un assistant pédagogique pour l'apprentissage de la lecture en différenciation.**

**E**n me baladant sur le Net, je découvre Lalilo... Une jolie interface et un sujet qui répond à mes besoins en termes de différenciation de l'apprentissage de la lecture finissent d'attirer mon attention sur ce site.

Rapidement, je teste... je reteste... je fais tester à mes élèves, et presque immédiatement un constat s'impose. Ce site est simplement génial et particulièrement bien conçu! Mes élèves, pourtant en difficultés avec la lecture, adorent et en redemandent!

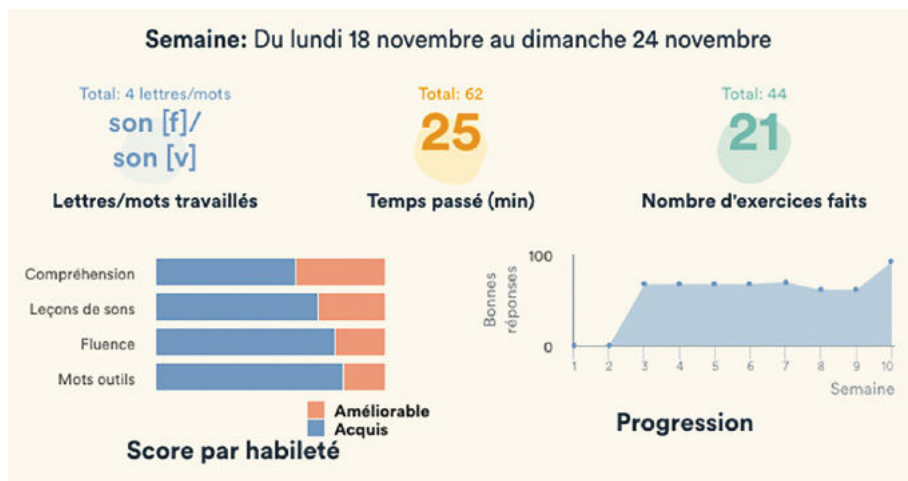
J'en parle autour de moi avec enthousiasme et, sans tarder, quelques collègues le testent à leur tour... Avis unanime: on adore!

Ce site, construit et réalisé par et pour des enseignants, est à ce jour entièrement gratuit et ne contient aucune pub... Il répond aux besoins d'élèves allant de la fin de l'école enfantine à la 6P sans oublier l'enseignement spécialisé. Il propose un travail individualisé, un suivi des élèves, la possibilité d'adapter les activités aux besoins spécifiques. Il propose également une analyse hebdomadaire du travail de chaque enfant... En bref, une petite pépite à partager sans compter!

Sophie Conne

Lien: [www.lalilo.com](http://www.lalilo.com)

Voir aussi la petite présentation sur Youtube



L'enseignant-e accède facilement aux progrès de ses élèves grâce aux bilans qui lui sont fournis par le site. Ainsi, il a un contrôle sur les exercices effectués, les notions acquises ou celles à revoir.

## ASSOCIATION

### Assistant-e-s à l'intégration: votre association professionnelle est née!

Mardi 12 novembre, une cinquantaine d'assistant-e-s à l'intégration se sont réunis à la grande salle du Cazard à Lausanne pour un moment historique. Quelques minutes plus tard, l'AAVI-SPV était née. Un comité de quatre assistant-e-s à l'intégration va piloter cette nouvelle association dans le giron de la SPV. Comme les échanges à cette occasion le prouvent, les défis seront nombreux, tant syndicaux que professionnels. Lors de ce rendez-vous, le point a été fait sur l'avancée des discussions avec le SESAF à propos de la reconnaissance du temps de travail « hors élève ». La SPV a rappelé le principe simple que chaque minute de travail doit être rémunérée!

Un des axes forts de l'AAVI sera la question de la professionnalisation, notamment de la formation continue qui se doit d'être largement développée. C'est dans cette perspective qu'en seconde partie de cette rencontre Alix Noble Burnand, formatrice charismatique, a proposé une conférence passionnante sur le conte merveilleux. Ainsi, c'est remplis d'une belle énergie positive et déterminée que les assistant-e-s



Une nouvelle association créée et un comité élu le mardi 12 novembre!

à l'intégration présents ont partagé le verre de l'amitié à l'issue de cette importante assemblée. Un grand merci aux collègues présents qui ont rendu la création de cette association possible! Le comité profite de l'occasion donnée pour adresser à toutes et tous ses meilleurs vœux pour une année 2020 qui s'annonce passionnante pour l'AAVI!

Le comité de l'AAVI-SPV

# ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Plusieurs membres SPV ont demandé un rappel de l'organisation de la SPV. Ce descriptif reprend donc de manière succincte des éléments des statuts et des règlements. Des informations complémentaires, concernant tant la SPV que ses associations, se trouvent sur le site [spv-vd.ch](http://spv-vd.ch).

## ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S SPV 180 DÉLÉGUÉ-E-S

L'Assemblée des délégué-e-s est le pouvoir suprême de la SPV. Elle détermine la politique générale, pédagogique et syndicale de la SPV. Les membres de la SPV y sont représentés par les délégué-e-s des associations professionnelles, proportionnellement à leurs effectifs. Elle se réunit une fois l'an, dans le premier semestre de l'année civile.

*Présidente : Anne-Claire Chaubert*

## COMITÉ CANTONAL SPV

Organe exécutif de la SPV, il est composé de 5 à 7 personnes qui se réunissent tous les jeudis après-midi. Le Comité cantonal est responsable devant l'Assemblée des délégués de l'application de la politique générale de la SPV. Il défend les intérêts généraux de la société et promeut les professions enseignantes et parascolaires devant les autorités politiques et scolaires. Il est le porte-parole de la SPV auprès des autorités et de l'opinion publique et collabore avec les comités des sociétés d'enseignants et d'associations de fonctionnaires.

*Membres: Camille Dupertuis, Sophie Conne, Lucie Lobsiger, David Jeanquartier, Yves Utiger, Gregory Durand - président*

## PRÉSIDENT SPV

Le président représente la SPV auprès des autorités et des services de l'État, des associations professionnelles membres et non membres dans des commissions et organismes officiels au Comité central de la FSF. Il informe sur la politique et les activités de la SPV. Il gère la coordination et la cohérence des prises de positions de la SPV avec celles des associations professionnelles, de la FSF, par un contact suivi avec les représentants SPV dans les commissions et délégations.

*Président: Gregory Durand*

## SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SPV

Le secrétaire général est le chef de l'administration de la SPV et le collaborateur direct du Comité cantonal et du président. Il est responsable de donner aux membres les conseils qu'ils sollicitent, de la tenue des comptes, de la correspondance usuelle et de gérer la collectivité d'assurance maladie.

*Secrétaire général: Yves Froidevaux*

## CONFÉRENCE DES PRÉSIDENT-E-S

La Conférence des président-e-s est composée de tous les président-e-s des associations professionnelles membres de la SPV. Elle est un organe consultatif; elle préavise, à la demande du Comité cantonal, sur les grands projets et l'orientation générale de la SPV. Elle assure également la coordination entre les associations et avec le Comité cantonal. Elle se réunit toutes les 6 à 8 semaines au siège de la SPV, avec le président et le secrétaire général.

*Président : Frédéric Guggisberg*

## ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES SPV

AVEP1, Association vaudoise des enseignant-e-s primaires du cycle 1

*Gaëlle Gilliéron*

Association vaudoise des enseignant-e-s du deuxième cycle primaire

*Camille Boutillier*

AVES, Association vaudoise des enseignant-e-s du secondaire

*Grégoire Yersin*

ESV, Enseignants spécialisés Vaud

*Marie-France Filliétaz*

AVEAC, Association vaudoise des enseignant-e-s des activités créatrices

*Frédéric Guggisberg*

AVEPS, Association vaudoise des enseignant-e-s d'éducation physique et sportive

*Jacques Rubattel*

Rythmique Vaud, Section vaudoise de l'association suisse des professeurs de rythmique Jaques-Dalcroze

*Claire Besençon*

AVESAC, Association vaudoise des enseignant-e-s de structure d'accueil

*Valérie Pitteloud*

AAVI, Association des assistant-e-s vaudois-e-s à l'intégration

GD

# UNE FORMATION RYTHMIQUE VAUD!

Vendredi 22 novembre dernier, à Pompaples, une vingtaine de participants ont eu le plaisir de suivre la formation continue «Apprentissage de danses collectives et applications dans le cadre des cours de rythmique», proposée par l'Association Rythmique-Vaud.



La danse en groupe vue sous l'angle de la rythmique développe de nombreux aspects éducatifs.

La matinée, animée par Christine Morard, (doyenne du secteur rythmique-solfège-mouvement de l'Institut Jaques-Dalcroze) et Hélène Nicolet (enseignante dans les classes amateurs et professionnelles), était orientée sur l'apprentissage et la pratique de danses issues de répertoires variés, destinées aux enfants en milieu scolaire.

Pour chaque danse, les étapes d'une approche pédagogique dalcrozienne ont été déclinées, ainsi que les développements et adaptations possibles à différents publics.

L'après-midi, consacré à l'échange de pratiques, a permis de prendre la mesure de la richesse des compétences acquises par chacune et chacun au gré de sa pratique professionnelle, et a prouvé l'utilité de se

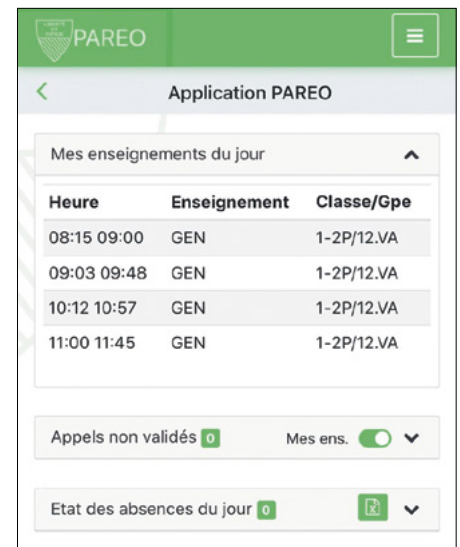
rencontrer pour en faire bénéficier ses collègues.

Activité collective par excellence, la pratique de la danse en groupe vue sous l'angle de la rythmique développe de nombreux aspects éducatifs: conscience de soi, habileté corporelle, maîtrise spatiale, confiance en soi, sensibilité musicale et rythmique, compétence relationnelle, sentiment d'appartenance, adaptation, créativité, écoute, attention, mémoire...

Porté par l'énergie du groupe, de la musique et du mouvement, chacun fait ainsi l'expérience, de façon ludique et joyeuse, du bénéfice qu'il y a à être et à faire avec les autres.

Claire Besençon

## PAREO, suite



Dans le numéro précédent de *Majuscules* (n°121), un courrier de la SPV a été publié qui demandait à la cheffe du Département de ne proposer que les modèles (actif ou passif) pour l'application de PAREO. La réponse de Mme Cesla Amarelle est arrivée peu après le délai rédactionnel. Ce courrier et la nouvelle réaction de la SPV justifient un complément dans ce numéro (l'intégralité des courriers se trouve sur le site de la SPV).

En substance, la SPV apprend que le corps directorial a débattu de la proposition de la SPV. Il a notamment décidé de ne pas se limiter aux deux seules propositions de la SPV pour l'application de PAREO dans les établissements.

La SPV prend acte et respecte dès lors l'art. 99 du règlement de la LEO (*Le directeur met en place une procédure permettant aux parents comme aux enseignants de signaler rapidement l'absence d'un élève en classe. Il en informe les parents en début d'année scolaire*). Toutefois, comme elle l'a dit à plusieurs reprises, PAREO – ixième plateforme numérique pour les enseignants – doit être un outil de simplification. Si dans un établissement, les tâches devaient être effectuées à double par les enseignants, la SPV dénoncerait la situation et appellerait au boycott de cette plateforme numérique.

GD



MERCREDI 29 JANVIER

## Séance retraites

SAMEDI 7 MARS

## AG Rythmique- Vaud

MERCREDI 25 MARS 2020

## AG AVEP2

MERCREDI 1ER AVRIL 2020

## AG AVEP1

MERCREDI 29 AVRIL 2020

## Forum SPV

MERCREDI 13 MAI 2020

## AG AVEAC

JEUDI 4 JUIN 2020

## AD SPV

# MOBBING ET PERSONNE DE CONFIANCE



Il y a quelques semaines, la Cour des comptes publiait un rapport particulièrement favorable sur le fonctionnement du groupe IMPACT, structure de l'État de Vaud chargée de la gestion des conflits au travail et de la lutte contre le harcèlement et le mobbing. Étrangement, les syndicats n'ont pas été sollicités dans cette enquête. Si cela avait été le cas, le tableau décrit par la Cour des comptes aurait probablement été beaucoup moins idyllique, notamment sur la question de l'intervention de cette structure en matière de gestion des conflits collectifs, ceci à la demande de l'employeur.

Le Tribunal fédéral a décrété, dans une jurisprudence de 2012, que chaque employeur devait disposer d'une « personne de confiance » formée, externe à la hiérarchie, que les collaborateurs pouvaient saisir dans des situations de mobbing ou de harcèlement potentiels. Le but de cette disposition est de protéger les travailleurs contre les atteintes à la santé psychique en se référant aux dispositions légales en matière de protection de la personnalité. Au sein de l'État de Vaud, c'est IMPACT qui est censé jouer ce rôle de personne de confiance. Pour les enseignant-e-s spécialisé-e-s qui travaillent dans les institutions, le principe est le même, chaque structure doit désigner une « personne de confiance »

externe à l'institution et en informer les travailleurs. La SPV a constaté qu'une partie significative des institutions n'a pas mis en place une telle mesure. Elle est d'ailleurs intervenue très récemment au sein de la commission paritaire du secteur social parapublic pour que cette obligation soit pleinement respectée partout.

En Suisse, le mobbing est malheureusement défini de manière très restrictive et les condamnations sont particulièrement rares. Les tribunaux considèrent souvent que l'on a affaire à un conflit interpersonnel et non à du mobbing. On considère qu'un comportement peut être qualifié de mobbing notamment lors d'attaques directes ou indirectes envers une ou plusieurs personnes, de la part de collègues ou de supérieurs hiérarchiques, ceci de manière répétée, systématique et étalée sur une longue durée. Il faut que ces agissements visent à nuire à la réputation de la personne attaquée, à l'exclure ou à l'isoler.

Dans le cas où un travailleur se sentirait vivre une situation qui remplit les caractéristiques ci-dessus, il est important de réagir rapidement, notamment en s'adressant à son syndicat ou à la personne de confiance désignée.

Yves Froidevaux